

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 7 décembre 2020

Convocations envoyées le mardi 1^{er} décembre 2020.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame Blandine RAFFENEAU est désignée Secrétaire de Séance.

★ ★ ★ ★ ★

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020.

★ ★ ★ ★ ★

N° 2020-78 : Réaménagement du centre-bourg (secteurs 2 et 4) – Demande de subvention au titre du Fonds de Relance 2021 du Conseil Départemental de la Vendée

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| | Montant HT | | Demandé |
| Maitrise d'œuvre | 14 283,50 € | Subvention CVT aide de | |
| Travaux secteur 2 | 100 000,00 € | transition 2021 | 22 683,63 € |
| Travaux secteur 4 | 191 500,00 € | Subvention Contrat | |
| Tapis sur RD 752 | 31 000,00 € | Territoires Région | 100 000,00 € |
| | | Autofinancement | 214 099,87 € |
| TOTAL | 336 783,50 € | TOTAL | 336 783,50 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ ADOPTE le projet de travaux de revitalisation du centre-bourg par la sécurisation de la voirie (secteurs 2 et 4).

☞ APPROUVE le plan de financement des secteurs 2 et 4 tel que présenté ci-dessus.

☞ AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de subvention au titre du Fonds de Relance 2021 du Conseil Départemental de la Vendée.

N° 2020-79 : Indemnités de gardiennage de l'église 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de verser une indemnité pour l'année 2020 de 200 €.

☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal Commune 2020.

N° 2020-80 : Sentiers pédestres – Demande de labellisation d'un sentier pédestre « Les Moulins » au label du Département de la Vendée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ SOLLICITE la labellisation auprès du Département du sentier dénommé « Les Moulins » situé sur la commune de Réaumur et présenté dans les documents en annexe (le plan du tracé du sentier reporté sur l'extrait de carte - idéalement IGN au 1/25 000).

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec le Département visant à définir les obligations de chacune des deux parties dans le cadre de la labellisation du sentier ou des sentiers au label départemental.

☞ AUTORISE la diffusion et l'exploitation des données (cartographiques et numériques) dans le S.I.G. départemental et la mise à disposition des données à Géo Vendée.

☞ AUTORISE la promotion du sentier (cartographique et numérique) dans les outils de promotion numériques ou papiers.

☞ S'ENGAGE à :

- garantir le respect des critères qui ont permis l'attribution du label départemental ;

- s'assurer ou faire assurer l'entretien régulier (débroussaillage et élagage de l'itinéraire) des accotements enherbés des routes longées par le sentier, pour permettre le passage et la sécurité des randonneurs et favoriser la continuité des tracés ;

- garantir le balisage de l'itinéraire susmentionné par un suivi régulier (balisage propre, visible et bien positionné, accessibilité du sentier et du parking, panneau de départ ou plaquette bien positionné(e)...);

- installer au départ du sentier la signalétique fournie par le Département (plaquettes ou panneau de départ...).

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer la (les) convention(s) de passage avec les propriétaires des parcelles privées concernés, pour les tronçons de l'itinéraire situés sur des propriétés privées, et non inscrit au PDIPR, qui doivent faire l'objet de conventions de passage.

N° 2020-81 : Numérotation de voirie – Rue de la Planche Bouillard

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE l'attribution des numéros suivants :

- **Rue de la Planche Bouillard** :

Parcelle 187 AB 674 : N°16 rue de la Planche Bouillard

Parcelle 187 AB 675 : N°18 rue de la Planche Bouillard

Parcelle 187 AB 676 : N°20 rue de la Planche Bouillard

Parcelle 187 AB 677 : N°22 rue de la Planche Bouillard

N° 2020-82 : Vendée Habitat – Reclassement voirie et espaces verts impasse du Coteau du Lay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DONNE son accord de principe pour le classement dans le domaine public des espaces verts et voiries pour l'euro symbolique.

☞ DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce projet.

N° 2020-83 : Vote des indemnités de fonctionnement du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE, qu'à compter du **1^{er} janvier 2021**, le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

- Maire : **26,65 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- 1^{er} adjoint : **10,7 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- 2^{ème} adjoint : **10,7 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- 3^{ème} adjoint : **10,7 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- conseiller municipal délégué : **3 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**La présente délibération ABROGE et REMPLACE
la délibération n°2020-36 du 22 juin 2020.**

N° 2020-84 : OGEC Garderie – Attribution d’une subvention 2019/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE d'octroyer une subvention de 3 136,00 € à l'OGEC « Garderie », ce qui correspond au déficit de l'année 2019/2020.

☞ CHARGE Madame le Maire de procéder au versement de cette participation financière.

N° 2020-85 : Personnel communal – Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ SOLLICITE l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée.

☞ AUTORISE Madame le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération.

☞ PREVOIT les crédits correspondants au budget de la collectivité.

N° 2020-86 : Budget commune 2020 – Décision modificative n°3

Révisions maître d'œuvre rénovation salle Ferchault, restaurant scolaire

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-020 : Dépenses imprévues (investissement) | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement) | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2313-52 : Salle polyvalente | 0,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 0,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 2 000,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | 0,00 € | | 0,00 € |

★ ★ ★ ★ ★

Madame le Maire lève la séance à 21h25.

★ ★ ★ ★ ★

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 8 décembre 2020,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

